Barreau du Québec

Politique
de relations internationales et de mission hors Québec

INTRODUCTION

En raison du contexte géopolitique mondial, le Barreau du Québec s'assure d'avoir tous les moyens nécessaires, à sa disposition, pour réaliser sa mission et son plan stratégique.

Ainsi, la *Politique de relations internationales et de mission hors Québec* (ci-après « la Politique ») est mise à jour afin de refléter l'impact des enjeux géopolitiques sur la réalisation de la mission du Barreau du Québec et ainsi lui permettre de tirer profit de ses expériences hors Québec pour alimenter sa planification stratégique et incidemment mieux atteindre sa mission. À cet égard, il existe de nombreuses organisations hors Québec qui offrent des opportunités intéressantes au Barreau[1].

Il est entendu que la Politique s'inscrit dans la mission du Barreau du Québec de contribuer à la protection du public, à une justice accessible et de qualité et à la défense de la primauté du droit. Elle vise ainsi à encadrer la participation du Barreau du Québec à des événements hors Québec, incluant parfois des déplacements, au moyen de règles claires.

VISION ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le Barreau du Québec, souhaitant être reconnu comme un leader de la modernisation et de la transformation d'une justice tournée vers les besoins des citoyens, doit s'assurer d'avoir à sa disposition tous les moyens lui permettant d'œuvrer nationalement et internationalement dans les domaines suivants :

1. Protection du public ;
2. Coopération internationale ;
3. Pratiques internationales et affaires commerciales ;
4. Relations internationales.

[1] Voir l'ANNEXE 1.

1. La protection du public

Objectif 1. **Défendre l'État de droit et protéger des droits fondamentaux**

Le Barreau du Québec protège l'État de droit et s'élève contre les atteintes à leur indépendance dont sont victimes, hors Québec, la magistrature et les barreaux et contre les menaces ou persécutions que subissent leurs membres et les autres auxiliaires de Justice dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Barreau du Québec dénonce également la passivité des autorités canadiennes dans les cas où le droit à la vie, à la liberté ou à la sécurité d'un justiciable canadien n'est pas respecté à l'étranger. Il intervient également pour faire respecter l'État de droit.

Objectif 2. **Défendre les organisations internationales**

Le Barreau du Québec défend l'intégrité des organismes voués à la promotion et à la protection des droits humains, s'ils sont injustement et ouvertement critiqués au Canada.

Objectif 3. **Considérer les incidences du droit international sur la protection du public**

Le Barreau du Québec tient compte des incidences que peuvent avoir le droit international sur la protection du public et l'état de droit. Il intervient auprès des autorités canadiennes concernées lorsqu'il le juge approprié.

2. Coopération internationale

Objectif 4. **Appuyer la coopération juridique et judiciaire**

Le Barreau du Québec collabore avec les institutions nationales et internationales de développement dans la mise en œuvre de programmes internationaux de coopération qui font appel à l'expertise institutionnelle propre à l'ordre professionnel des avocats.

Le Barreau du Québec apporte son appui aux associations liées à la profession juridique au Québec et engagées dans une action de coopération et de développement international, tant en matière juridique et judiciaire, et ce, conformément à ses critères d'engagement.

Objectif 5. **Promouvoir le droit civil québécois dans le monde**

Le Barreau du Québec affirme la pertinence du droit civil et fait la promotion de l'expérience civiliste moderne du Québec dans ses activités de représentation et coopération nationales et internationales.

3. Pratiques nationales et internationales et affaires commerciales

Objectif 6. **Faire rayonner les pratiques nationales et internationales et interjuridictionnelles**

Le Barreau du Québec encourage ses membres à faire rayonner à l'extérieur du Québec les compétences des avocats québécois. Réciproquement, il fait preuve d'ouverture à l'endroit des avocats formés à l'étranger, tout en protégeant le public et en tenant compte de la spécificité du droit civil québécois.

Objectif 7. **Soutenir les règles en matière d'échanges nationaux et internationaux et de responsabilité sociale des entreprises**

Le Barreau du Québec soutient un cadre normatif propice à la sécurité juridique des échanges commerciaux nationaux et internationaux intéressant la communauté d'affaires du Québec, dans le respect des règles démocratiques, des droits de la personne et des normes environnementales.

4. Relations internationales

Objectif 8. **Développer des relations avec les associations internationales**

Le Barreau du Québec développe et entretient des rapports avec des associations internationales qui partagent ses valeurs fondamentales et qui contribuent à l'accomplissement de sa mission hors Québec.

Objectif 9. **Développer des relations avec les barreaux nationaux et internationaux**

Le Barreau du Québec développe et entretient des relations avec les barreaux nationaux et internationaux afin de mieux accomplir sa mission de protection du public et sa mission hors Québec, tout en répondant aux attentes légitimes de ses membres relativement à la réalisation de la mission du Barreau et de son plan stratégique.

Le Barreau du Québec est sensible à l'exercice de la profession d'avocat au sein des états francophones.

RÈGLES ET PROCÉDURES DE GOUVERNANCE

a) Établissement des priorités

Pour mettre en œuvre la Politique, les règles et procédures de gouvernance énoncées dans cette section doivent être respectées par le bâtonnier, les vice-présidents et la direction générale, ainsi que par les personnes désignées en tant que représentant du Barreau du Québec, le cas échéant. À l'interne, le directeur général doit se référer aux objectifs de la Politique avant d'autoriser toute participation des employés du Barreau à des interventions hors Québec non déjà planifiées par l'entremise de la Politique.

Lors de l'élaboration du plan stratégique, le Conseil d'administration doit déterminer ses priorités au niveau des relations hors Québec du Barreau en tenant compte des partenariats qu'il souhaite développer ou entretenir.

Annuellement, soit lors du lac-à-l'épaule en août, le Comité d'éthique et de gouvernance doit soumettre au Conseil d'administration un rapport sur les relations hors Québec du Barreau et sur les opportunités pour la mise en œuvre de la Politique. À ce moment, le bâtonnier et la direction générale peuvent exposer leurs propositions de modification des interventions et des partenariats du Barreau hors Québec.

b) Nouveau partenariat

Avant d'établir un nouveau partenariat avec une organisation hors Québec, les étapes suivantes doivent être suivies:

- **Étape 1** : Remplir le *Formulaire de partenariat*[2].
- **Étape 2** : Soumettre le *Formulaire de partenariat* au Comité d'éthique et de gouvernance pour recommandation au Conseil d'administration.
- **Étape 3** : Décider par le Conseil d'administration si le partenariat sera établi et les modalités de la participation du Barreau.

c) Indicateurs de performance

Afin d'évaluer la performance des partenariats établis, le Comité d'éthique et de gouvernance tient à jour un Tableau de bord selon les indicateurs de performance énoncés à l'Annexe 4.

[2] Voir l'ANNEXE 2.

d) Autorisation de déplacements hors Québec

Avant d'autoriser tout déplacement, le Conseil d'administration du Barreau devra déterminer si l'importance de la mission ou du mandat de représentation justifie l'impact environnemental causé par ce déplacement.

Toute participation à un événement hors Québec doit s'inscrire dans une mission de relations internationales. À ce titre, une fiche sommaire (voir Annexe 3) doit être déposée au Conseil d'administration visant à assurer que la mission répond à la stratégie et aux objectifs de la Politique.

La fiche sommaire doit comprendre :

- La nature de mission envisagée en lien avec les domaines d'intervention à l'international.
- Une analyse préalable des risques pour permettre une prise de décision éclairée et adaptée, le cas échéant. Tout risque identifié devra être accompagné des mesures d'atténuation appropriées.
- Les actions entreprises ou à entreprendre en amont de la mission. La fiche doit en ce sens démontrer que la mission s'inscrit dans un effort de planification réel.

e) Délégation de la représentation

Il est entendu que le Conseil d'administration du Barreau du Québec peut, selon la présentation d'une fiche sommaire, nommer tout autre membre à la participation d'une mission hors Québec.

f) Évaluation des actions et reddition de compte

Chaque mission hors Québec devra faire état d'une évaluation en fonction des indicateurs préalablement identifiés par le Comité d'éthique et de gouvernance.

La reddition de compte (rapport de mission) devra être réalisée et présentée au Conseil d'administration dans les 30 jours du retour de la mission, par la ou les personnes y ayant participé.

La reddition de compte devra permettre aux représentants du Barreau d'identifier les retombées et les prochaines étapes, le cas échéant. La diffusion de ces informations permet d'alimenter les travaux des comités du Barreau et d'orienter les actions et les orientations concrètes à entreprendre.

Il est également entendu qu'une reddition de compte annuelle sera présentée à l'ensemble des membres relativement aux relations internationales et aux retombées de celles-ci.

g) Modalités de remboursements des dépenses

Les modalités de remboursement des dépenses sont les mêmes que celles prévues à la *Politique générale de réclamation de dépenses applicables aux administrateurs du Barreau du Québec, aux membres des comités du Conseil d'administration du Barreau du Québec et aux employés du Barreau du Québec*.

La présente politique a été adoptée par le Conseil d'administration du Barreau du Québec, le 5 février 2026. Elle remplace la politique énoncée à la résolution du Conseil d'administration datée du 20 avril 2023.

Annexe 1

Barreau du Québec

Liste non exhaustive des parties prenantes et événements concernés par les missions hors Québec

Parties prenantes
Association du Barreau canadien
Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (membre)
Association du Barreau canadien (membre)
Union Internationale des Avocats (membre)
Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune (membre)
Barreau Pénal International (membre)
Barreau de Paris
Conférence Internationale des Barreaux
American Bar Association
International Bar Association
Fédération des Barreaux d'Haïti
Avocat sans frontière Canada
Association du Barreau Africain
Ordre des avocats de Genève
Fédération Suisse des Avocats
Ordre des Barreaux Francophones et Germanophones de Belgique

Fiche de partenariat

1. Informations générales

Nom de l'organisation : _____

Date de création : _____

Siège social (Pays) : _____

Site Web : (lien) _____

Rapport annuel ou des activités : (lien) _____

2. Objectifs (1 à 9) de la Politique visés par le partenariat

☐ Objectif 1 : **Défendre l'État de droit et protéger des droits fondamentaux**

☐ Objectif 2 : **Défendre les organisations internationales**

☐ Objectif 3 : **Considérer les incidences du droit international sur la protection du public**

☐ Objectif 4 : **Appuyer la coopération juridique et judiciaire**

☐ Objectif 5 : **Promouvoir le droit civil québécois dans le monde**

☐ Objectif 6 : **Faire rayonner les pratiques nationales et internationales et interjuridictionnelles**

☐ Objectif 7 : **Soutenir les règles en matière d'échanges nationaux et internationaux et de responsabilité sociale des entreprises**

☐ Objectif 8 : **Développer des relations avec les associations internationales**

☐ Objectif 9 : **Développer des relations avec les barreaux nationaux et internationaux**

2.A Lien avec le plan stratégique ou avec la mission du Barreau et axes du plan stratégique visés, le cas échéant

3. Frais d'adhésion (Préciser)

4. Représentation (Préciser)

5. Déplacements envisagés (Préciser)

6. Recommandation du Comité d'éthique et de gouvernance

Fiche de mission hors Québec

Nom de la mission : _____

Date : _____

Province ou pays cible : _____

1. Objectifs spécifiques poursuivis par la mission brève description de la démarche politique ou institutionnelle [Inscrire les objectifs spécifiques de la mission]

1.A Lien avec le plan stratégique ou avec la mission du Barreau et axes du plan stratégique visés, le cas échéant

2. Partenaires identifiés

3. Évaluation des risques

☐ Aucun impact prévisible sur la responsabilité sociale et environnementale

☐ Impacts prévisibles sur la responsabilité sociale et environnementale, le cas échéant :

☐ Les droits ou la sécurité du ou des participants est assuré

☐ Ne permet pas de conclure que les droits ou la sécurité du ou des participants est assuré, le cas échéant :

☐ Aucun impact prévisible sur la réputation du Barreau du Québec ou de ses membres

☐ Impacts prévisibles sur la réputation du Barreau du Québec ou de ses membres, le cas échéant :

3.A Mesures d'atténuation

Si des risques sont identifiés, soumettre les mesures d'atténuation envisagées :

4. Planification sommaire Démontrer que la mission est planifiée : date à l'agenda, rencontres, panel, conférence, etc.

5. Ressources mobilisées et rôle de celles-ci Insérer le rôle et le nom des représentants de la mission

Indicateurs de performance et de suivi

► **INDICATEURS POUR LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CHOISIS EN FONCTION DES MISSIONS**

PROTECTION DU PUBLIC

Objectif 1. Défendre l'état de droit et protéger les droits fondamentaux

INDICATEUR POUR LA MISSION SPÉCIFIQUE

- Nombre de rencontres avec des acteurs judiciaires locaux (barreaux, juristes, magistrats, organisations d'aide aux justiciables, etc.)
- Nombre de cas documentés ou de situations préoccupantes identifiées
- Engagements obtenus de partenaires pour soutenir des actions de défense
- Retombées médiatiques ou institutionnelles liées à la mission

INDICATEUR D'ÉVALUATION ANNUELLE DE L'OBJECTIF

- Nombre d'interventions publiques ou prises de position officielles
- Nombre de collaborations avec des barreaux ou organisations en situation de crise
- Nombre de cas documentés d'appui à des juristes menacés
- Temps de réaction moyen entre l'identification d'un enjeu et l'intervention

Objectif 2. Défendre les organisations internationales

INDICATEUR POUR LA MISSION SPÉCIFIQUE

- Nombre d'interventions ou déclarations publiques en appui à une organisation ciblée
- Nombre de discussions bilatérales sur la légitimité ou le rôle de l'organisation
- Réactions ou engagements obtenus de partenaires ou autorités

INDICATEUR D'ÉVALUATION ANNUELLE DE L'OBJECTIF

- Nombre de déclarations ou lettres de soutien émises
- Nombre de partenariats avec des organisations de défense des droits humains
- Suivi des retombées médiatiques ou institutionnelles des prises de position

Objectif 3. **Considérer les incidences du droit international sur la protection du public**
INDICATEUR POUR LA MISSION SPÉCIFIQUE
• Nombre de consultations ou échanges sur les normes internationales • Nombre de recommandations formulées à des autorités locales ou canadiennes • Intégration d'enjeux internationaux dans les discussions stratégiques
INDICATEUR D'ÉVALUATION ANNUELLE DE L'OBJECTIF
• Nombre de mémoires ou avis transmis aux autorités canadiennes • Nombre de consultations ou analyses juridiques produites • Nombre de recommandations intégrées dans les politiques publiques
COOPÉRATION INTERNATIONALE
Objectif 4. **Appuyer la coopération juridique et judiciaire**
INDICATEUR POUR LA MISSION SPÉCIFIQUE
• Nombre de projets ou pistes de collaboration identifiée • Nombre de partenaires rencontrés dans une optique de coopération • Engagements formels ou informels obtenus pour des projets futurs
INDICATEUR D'ÉVALUATION ANNUELLE DE L'OBJECTIF
• Nombre de projets de coopération soutenus ou initiés • Nombre de missions d'expertise réalisées • Taux de satisfaction des partenaires internationaux • Un outil de suivi serait l'envoi de formulaire de rétroaction aux partenaires identifiés • Nombre de membres du Barreau impliqués dans des projets
Objectif 5. **Promouvoir le droit civil québécois dans le monde**
INDICATEUR POUR LA MISSION SPÉCIFIQUE
• Nombre de présentations ou interventions sur le droit civil québécois • Nombre de publications ou documents partagés • Intérêt exprimé par les partenaires pour des échanges ou formations
INDICATEUR D'ÉVALUATION ANNUELLE DE L'OBJECTIF
• Nombre de conférences ou publications à l'international sur le droit civil québécois • Nombre de partenariats académiques ou institutionnels créés • Nombre de citations ou références au droit civil québécois dans des forums internationaux

Annexe 4

PRATIQUES INTERNATIONALES ET AFFAIRES COMMERCIALES

Objectif 6. Faire rayonner les pratiques internationales et interjuridictionnelles

INDICATEUR POUR LA MISSION SPÉCIFIQUE

- Nombre de membres du Barreau représentés dans la mission
- Nombre de contacts établis avec des avocats étrangers
- Nombre de discussions sur les pratiques interjuridictionnelles

INDICATEUR D'ÉVALUATION ANNUELLE DE L'OBJECTIF

- Nombre de membres ayant participé à des événements internationaux
- Nombre de collaborations avec des avocats étrangers
- Nombre de formations ou échanges interjuridictionnels organisés

Objectif 7. Soutenir les règles en matière d'échanges internationaux et de responsabilité sociale des entreprises

INDICATEUR POUR LA MISSION SPÉCIFIQUE

- Nombre de discussions sur les normes commerciales et juridiques
- Nombre de partenaires sensibilisés aux enjeux de responsabilité sociale
- Nombre de propositions ou pistes de collaboration sur ces enjeux

INDICATEUR D'ÉVALUATION ANNUELLE DE L'OBJECTIF

- Nombre de positions prises sur des enjeux commerciaux internationaux
- Nombre de recommandations transmises aux autorités ou entreprises
- Nombre de projets intégrant des normes de responsabilité sociale

Annexe 4

RELATIONS INTERNATIONALES

Objectif 8. **Développer des relations avec les associations internationales**

INDICATEUR POUR LA MISSION SPÉCIFIQUE

- Nombre d'associations rencontrées dans l'année
- Nombre de nouveaux liens ou partenariats envisagés
- Engagements pour participation à des événements futurs

INDICATEUR D'ÉVALUATION ANNUELLE DE L'OBJECTIF

- Nombre d'associations partenaires actives
- Nombre de participations à des événements ou comités internationaux
- Nombre de projets conjoints réalisés

Objectif 9. **Développer des relations avec les barreaux étrangers**

INDICATEUR POUR LA MISSION SPÉCIFIQUE

- Nombre de barreaux rencontrés
- Nombre de projets ou échanges bilatéraux discutés
- Nombre de suivis planifiés ou protocoles envisagés

INDICATEUR D'ÉVALUATION ANNUELLE DE L'OBJECTIF

- Nombre de protocoles d'entente ou accords signés
- Nombre d'échanges bilatéraux ou multilatéraux
- Nombre de missions de suivi ou de retour